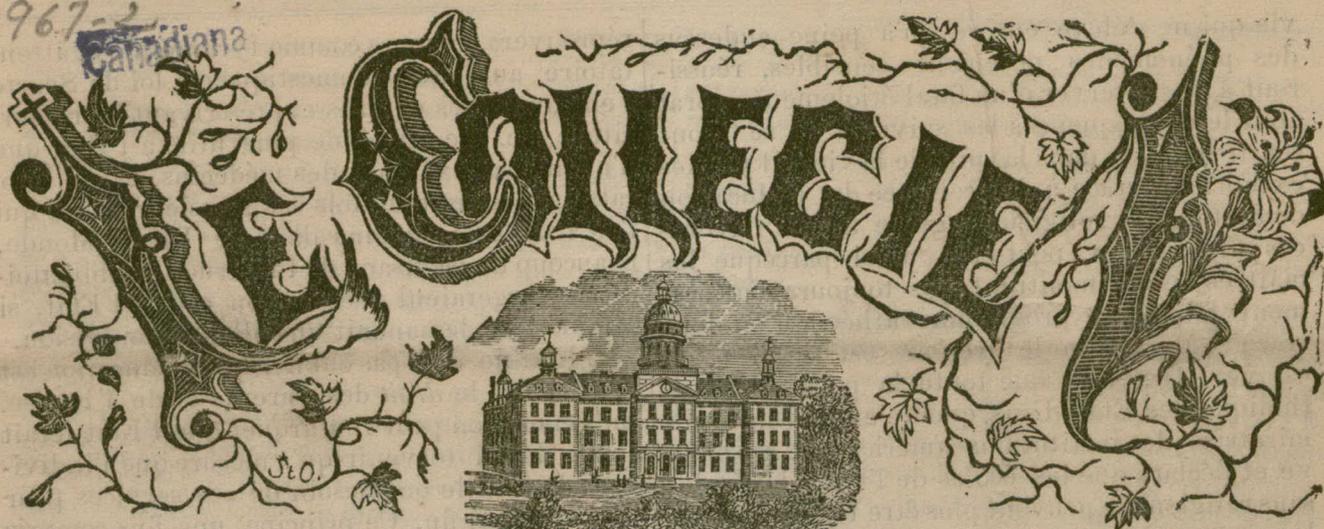


074  
C967-2  
Canada



**LE COLLEGIEN.**

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.  
**RIX.**  
 Pour dix mois, . . . ( CANADA ) . . . . \$1 00  
 „ . . . ( ÉTATS-UNIS ) . . . . . 1 25  
 Toutes communications doivent être adressées au Gérant  
 JOSEPH MARCIL,  
 Collège de St. Hyacinthe

**PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS.**

LE SYLLABUS et L'ÉDUCATION.

Impossible, positivement impossible, de faire l'école sans toucher à la religion. Celui qui écrit ces *Notes* se souvient de son vieux maître d'école protestant, homme d'honneur et éminemment respectable.

Sciemment, cet instituteur à une école *commune* parcequ'elle était mixte, n'aurait pas voulu manquer à son devoir qui était de ne rien dire qui pût blesser les croyances de ses élèves catholiques. Et cependant je me souviens encore du mal que j'ai eu à me débarrasser des fausses notions ethnographiques, historiques et même religieuses que ce brave et honnête pédagogue m'avait inoculées, probablement de la meilleure foi du monde. Les peuples catholiques étaient bien inférieures aux protestants; une foule de papes n'avaient été que des monstres: la religion était responsable des faits et gestes de Torquemada, Catherine de Médécis, Charles Quint, Philippe, Luther et Calvin étaient de petits saints incompris. J'en passe beaucoup: mais c'en est assez pour faire comprendre que vous avez beau vouloir éloigner la religion de vos écoles, vos livres et vos maîtres l'y ramèneront forcément et Dieu sait avec quels résultats!

Mais supposons un instant que vous réussissiez dans votre beau projet d'éliminer la religion, c-a-d la vie de votre enseignement officiel. Y gagnerez-vous quelque chose? Non. Les intérêts religieux n'en seront pas moins profondément lésés.

La majorité des parents ne peuvent donner à leurs enfants qu'une instruction religieuse incomplète; c'est évident. L'Église y suppléera, dites-vous, comment? par une instruction donnée *une fois* par semaine! Vous vous moquez certainement. Quoi! les intérêts primordiaux de l'homme dépendront d'un enseignement de quelques quarts d'heure par semaine et les intérêts temporels prendront toutes les premières années de la vie?

Et ces enfant, ainsi privés du pain de l'âme, quelle estime leur apprenez-vous à faire de la religion? L'indifférence religieuse, résultat forcé du mutisme auquel sont condamnés vos instituteurs, voilà quel sera le désastreux effet de votre enseignement officiel. C'est un résultat acquis à l'expérience des Etats-Unis, admis par plusieurs protestants eux-mêmes, hautement proclamé par les publicistes catholiques chez nos voisins, assez engoués d'ailleurs des perfections de leur république modèle.

Quant aux mœurs, il est difficile d'en parler sans risquer d'être mis à l'*Index*. Des journaux protestants ont dit que les *écoles communes* sont des antres d'immoralité, des écoles de corruption. En peut-il être autrement? Quelles peines infinies les maîtres chrétiens ne se donnent-ils pas pour préserver la morale de leurs élèves: ils sont aidés dans cette œuvre capitale par l'enseignement religieux, les sacrements, l'atmosphère de la religion.

Et pendant toute la semaine les *enfants* de l'Etat seront parqués dans une école d'où le Christ est banni avec la religion qu'il a fondée: vous pensez naïvement que ces jeunes natures, qui en sont au premier épanouissement d'une

vie qui ne s'élève encore qu'à peine au-dessus des phénomènes purement sensibles, réussiront à se préserver d'un fatal étiolement moral dont les conséquences les suivront et se feront sentir toujours dans la suite de la vie ? Il y a des exceptions, grâce à l'excellence de l'éducation domestique et religieuse, grâce à des circonstances particulières, peut-être aussi parce que les maîtres ne se montrent pas toujours entièrement fidèles au programme athée qu'on leur trace. Mais enfin le système est là : il a été essayé. Or, voilà que toute la population catholique des Etats-Unis, quoiqu'enthousiaste admiratrice des institutions américaines, se soulève et déclare que les écoles de l'Etat, les écoles sans religion, ne peuvent plus être tolérées; qu'elles sont un danger permanent pour les mœurs et les croyances de la jeune génération et qu'elles préparent à l'Etat lui-même d'affreux malheurs. L'expérience est ainsi d'accord avec le Pape et le justifie pleinement d'avoir, par le Syllabus, condamné ce système inventé en haine de l'Eglise.

Nous avons dit, en parlant de l'Etat comme instituteur, *dato et non concessio*. C'est en effet une question difficile de savoir jusqu'où vont les droits du Pouvoir civil en matière d'éducation. C'est la deuxième remarque que voulons faire et par laquelle nous terminons.

Toutefois cette question nous entraînerait trop loin. Quelques observations, et nous mettrons fin à ces *Notes* sur l'éducation. Ici, nous nous permettons quelques extraits de l'excellent Traité de morale du P. Jouin, professeur de philosophie au Collège Ste. Marie, de Montréal.

L'intérêt de la société lui conseille de promouvoir l'éducation, d'aider les parents, mais cela n'est pas la même chose que de se faire l'instituteur de l'enfance. Que l'Etat bâtisse des écoles, même au moyen de taxes; cela se peut; mais il en doit laisser la direction à l'Eglise.

C'est une injustice pour l'Etat de taxer les parents en faveur d'écoles où ils ne peuvent en conscience envoyer leurs enfants. C'est pourtant ce que font les Protestants vis-à-vis des Catholiques partout où ils le peuvent commodément. A plus forte raison y a-t-il injustice et impiété que l'Etat prétende forcer les parents à envoyer leurs enfants à ces écoles. *L'instruction obligatoire* est une thèse chère aux libéraux, leurs efforts en ce sens dans les vieux pays en font foi. Mais vraiment l'Etat n'a pas le droit de forcer les parents à faire instruire leurs enfants. L'instruction du plus grand nombre peut être utile, elle n'est point nécessaire. Il est très-utile à l'Etat que la jeunesse soit forte et robuste; et pourtant la science si calme

réprovera toujours comme tyrannique et attentatoire aux droits domestiques la loi de Sparte s'emparant des enfants et prescrivant leur nourriture etc. etc. Quoi de plus utile à l'Etat que d'avoir, par exemple, des médecins et des avocats dévots; et toutefois ces Messieurs, chez qui l'on trouve, au moins dans le Vieux Monde, beaucoup de partisans de l'instruction obligatoire, s'insurgeraient avec raison contre l'Etat, si celui-ci leur demandait un billet de confession.

L'Etat ne doit pas oublier que l'éducation est le *devoir* et le *droit* des parents et de l'Eglise. En général on peut remarquer que l'Etat ferait mieux de n'intervenir qu'à mesure que l'individu et la famille ont besoin de ses services pour arriver à leur fin. Ce principe une fois compris et adopté comme règle de conduite, les choses seraient à leur place. L'odieuse centralisation, fruit de la démocratie de 1789, ne serait plus là, étouffant la liberté individuelle et absorbant toutes choses au profit de l'Etat.

Ces remarques suffisent; car nous ne pouvions nous proposer de traiter des droits de l'Etat en matière d'éducation. Il nous suffisait de noter en passant cette grave question. En terminant nous pouvons rappeler à l'attention de nos lecteurs qu'ici encore, comme en beaucoup d'autres endroits du Syllabus, Pie IX, tout en revendiquant les droits de l'Eglise, s'est montré le vrai défenseur de l'autorité paternelle et de la liberté individuelle. Il a crié bien haut: "L'enfant appartient aux parents d'abord, à eux d'en faire un citoyen digne de servir la patrie, il dit encore: L'Etat est pour la famille et l'individu; il n'est pas le propriétaire de l'enfant." Les hommes seraient vraiment libres s'ils voulaient écouter cette *voix* qui est la vérité, seule libératrice. Mais comme Celui dont elle est l'organe, elle est méconnue souvent de ceux-là même qu'elle était venu servir. Si la voix de Pie IX était écoutée, elle empêcherait les chrétiens de se soumettre servilement à une centralisation étouffante qui menace de tout envahir; fiers de leurs droits de chrétiens, ils refuseraient désormais de sacrifier leurs enfants au Moloch moderne.

### L'Instruction obligatoire.

(SUITE ET FIN.)

*L'instruction obligatoire ne détruit pas la liberté d'enseignement*; cette proposition est pour le moins fort suspecte et fort singulière au premier aspect. Car il ne faut pas un grand effort de génie pour se dire à l'instant: si le père de famille ne trouve pas d'écoles selon ses désirs, et que néanmoins il soit obligé d'envoyer ses enfants à l'une d'entre elles, où donc est la liberté de les faire instruire suivant sa conscience? On nous dira ici: Que le père instruisse lui-même ses enfants, il sera libre! — Et bien! nous en appelons à tous les

esprits droits, à tous les hommes judicieux ; qu'ils disent si, pour l'homme du peuple, l'ouvrier, le cultivateur &c, c'est là une chose possible. Mais les hommes de profession eux-mêmes ne le pourraient pas, ou ne le pourraient que très-difficilement ! Comment prétendrait-on que les hommes du peuple le pussent faire ! C'est donc un indigne subterfuge de la part de nos adversaires que de dire que les pères de famille peuvent instruire eux-mêmes leurs enfants. Qu'il ne soit donc plus question que des écoles. — Or voici la thèse que nous posons.

Il est radicalement impossible pour l'Etat d'établir l'instruction compulsive dans un pays sans que tôt ou tard, toutes les écoles de ce pays ne soient entièrement soumises à son contrôle. — C'est ce que nous allons prouver.

Est-il possible, est-il même concevable que l'état puisse décréter une loi pour obliger les parents à faire instruire leurs enfants, sans s'engager par là-même à donner des écoles partout où il n'y en aura point, afin de rendre praticable l'obligation imposée ? — La réponse est évidente : l'Etat veut que les enfants aillent à l'école, eh bien ! qu'il voie à ce qu'il y ait partout des écoles ! Voici, au reste, les propres paroles de M. Waddington, ministre actuel de l'instruction publique en France, paroles qui établissent la corrélation nécessaire entre la loi de l'instruction obligatoire et celle de l'établissement des écoles : " Notre pensée n'est pas de décréter à la légère l'instruction obligatoire ; ce serait, non seulement une folie, mais un leurre. Ce serait dire à une foule de pères de famille ; nous savons bien que vous n'avez pas d'écoles à votre portée ; néanmoins nous allons vous obliger à y conduire vos enfants. Pour faire quelque chose d'utile et de sérieux, il faut, dans un grand nombre de départements, où toutes les communes ne sont pas encore pourvues d'écoles, et où les écoles existantes sont plutôt des bouges que de vraies écoles, il faut trouver ou construire des locaux convenables. Il faut dans les départements montagneux, que nous ayons créé partout des écoles de hameau. Il faut aussi augmenter largement, le nombre des institutions et créer de nouvelles écoles normales."

Ainsi, suivant Mr. Waddington, il serait même ridicule de décréter l'instruction obligatoire sans avoir établi auparavant une organisation complète d'écoles. — Mais, diront les partisans de ce système au Canada — si par malheur il s'en trouve — nous ne sommes pas solidaires des idées et des paroles de Mr. Waddington. Cela se peut ; mais non solidaires de la logique, jamais ! Or ce n'est pas Mr. Waddington qui vous trahit, c'est la logique de la raison et du bon sens : — Ainsi donc :

1o. Partout où il n'y aura pas d'écoles établies, l'Etat en établira. Et 2o. Partout où les écoles établies viendront à manquer, l'Etat les remplacera.

Ces deux principes sont incontestables. Or, vu l'instabilité de la plupart des écoles établies, dans les pays surtout où les institutions fondées, capables de se suffire à elles mêmes, sont extrêmement rares, qui ne voit que peu à peu, les écoles devront tomber sous le contrôle absolu de l'Etat, et en peu de temps peut-être, relever toutes de lui. Eh bien ! Les écoles d'Etat nous les repoussons. Car l'Etat n'est pas infaillible en matière de morale et de religion ; il n'est pas même un pouvoir enseignant. Or la vérité, la justice, le bien, l'obtention de la fin dernière, sont choses trop importantes, trop au-dessus de tous les intérêts de ce monde, pour qu'il

soit possible de les risquer sous la direction faillible et purement humaine d'un pouvoir civil quelconque.

Et les écoles communes nous les repoussons également. Ce n'est pas ici une vaine crainte ni une vaine réserve. Car nous savons bien, qu'avant d'en venir aux écoles d'Etat, nous en viendrions aux écoles communes. Voici comment nous le prouvons.

Nous disons d'abord que l'Etat qui respecte si peu les droits des pères de famille et ceux de l'Eglise, en décrétant l'instruction obligatoire, est un Etat gravement compromis. Pourquoi en effet, briserait-il avec le régime d'éducation établi par l'Eglise depuis dix-huit siècles, s'il s'accommodait parfaitement de tous les principes et de toutes les traditions du Catholicisme ? Au contraire, s'il est hostile à l'Eglise, on comprend très-bien qu'il veuille l'éloigner et la supplanter pour donner lui-même la direction et l'impulsion à l'éducation de la jeunesse. Un tel Etat est donc pour le moins entaché de *libéralisme*, disposé, par conséquent, à mettre sur le même pied toutes les religions, à ne plus distinguer entre le vrai et faux, entre le bien et le mal.

Or nous le demandons : du moment que l'Etat mettra en vigueur sa loi sur l'instruction obligatoire, comment se conduira-t-il à l'égard des localités où il y a population catholique et population protestante ? Accordera-t-il des écoles séparées, ou imposera-t-il des écoles mixtes ? Nous voudrions pouvoir dire qu'il est à croire que des écoles séparées seraient établies ! Mais la logique nous en empêche. Le libéralisme ne voudra pas l'on que s'impose double dépense et double administration. On criera d'ailleurs bien haut en faveur de l'uniformité ; les réclamations des Catholiques, on les traitera d'exigences, et sans plus de forme de procès on votera les écoles communes. Voilà donc les Catholiques forcés d'envoyer leurs enfants à des écoles protestantes, où à chaque instant, ils entendront débiter contre l'Eglise, le Pape, les prêtres, l'Eucharistie, la confession, les plus odieuses calomnies, et les plus absurdes mensonges. N'est-ce pas là quelque chose d'horrible ?

Et que l'on ne proteste point en faveur des bonnes intentions du gouvernement ? Un gouvernement qui viole les droits les plus sacrés, ne peut engager personne à compter sur ses bonnes intentions. Il est inutile d'espérer aucun compromis sur ce point avec l'Eglise. Elle ne l'a jamais fait et l'eût-elle fait, que l'expérience la plus désastreuse, lui aurait appris depuis longtemps à regarder comme des ennemis déclarés, tous ceux qui veulent lui arracher l'instruction et l'éducation des enfants. Oui ! partout où l'on a établi l'instruction obligatoire on a eu invariablement des écoles communes et des écoles d'Etat, et l'on a enseigné aux enfants à secouer le joug de l'Eglise et à prendre résolument les idées modernes, les idées de démocratie, de liberté, d'indépendance et de progrès ! Et c'est encore aujourd'hui la même chose, le même spectacle partout !

Mais nous n'avons pas fini avec notre objection. On dit : soit ! il y aura des écoles communes et des écoles d'Etat : mais cela ne blessera en rien les droits de la famille et de l'Eglise. Car l'Etat n'enseignera que les choses qui sont purement de son ressort, comme la grammaire, la géographie l'arithmétique, les sciences naturelles etc ; et la morale et la religion resteront entre les mains des pères de familles et de l'Eglise.

Nous répondons : Libéralisme et mensonge ! Libéralisme !

car il faut être bien peu fervent pour l'obtention du salut éternel, il faut comprendre bien peu l'importance capitale de la morale et de la religion pour proposer un système d'écoles formellement athées, où il ne sera question que de choses matérielles, où les enfants passeront une partie considérable des plus belles et des plus précieuses années de leur vie à n'entendre parler ni de l'âme immortelle, ni du ciel, ni de Dieu, ni de l'Eglise, ni des passions à vaincre, ni des vertus à pratiquer, ni des moyens enfin à employer, non seulement pour se sauver mais encore pour devenir simplement honnêtes hommes. Nous l'avons déjà dit, c'est dans son bas-âge que le jeune homme se forme pour toute sa vie. L'éducation morale et religieuse ne doit donc l'abandonner nulle part ; à l'école, comme au sein de la famille, comme à l'Eglise, elle lui est indispensable. — Mensonge ! car il est impossible qu'un instituteur protestant ou impie se taise rigoureusement à l'égard de tout ce qui de près ou de loin, touchera à la religion et à la morale. On sera large pour la morale ; et les enfants deviendront irrespectueux à l'égard de leurs parents, égoïstes à l'égard de leurs semblables, avides de jouissances, et ils seront rongés par le vice. Et à l'égard de la religion, on sera fanatique et trompeur. Nos papes seront des monstres, l'inquisition une œuvre de sang, l'Eglise, une ennemie de la société et du progrès ; les sacrements des superstitions. Mais ce serait pire encore dans les hautes écoles où l'on enseignerait la philosophie et les sciences naturelles élevées, comme la Physiologie, la Géologie, l'Astronomie, etc. — Les plus grandes questions sur Dieu et sur l'âme seraient nécessairement agitées. Et alors si on ne donne pas gain de cause à l'Eglise, en repoussant obstinément les vraies lumières de la raison, qu'enseignera-t-on ? si ce n'est évidemment l'erreur, que cette erreur s'appelle Matérialisme, ou Panthéisme, ou Positivisme.

Nous espérons avoir, avec toute la force possible, démontré que la liberté d'enseignement est radicalement incompatible avec l'instruction obligatoire ; que du moment que l'Etat oblige les parents à envoyer leurs enfants à l'école, il enlève ceux-ci et à leur père et à l'Eglise, en matière de morale et de religion. — Maintenant notre tâche devient de la plus grande facilité. Nous allons une à une écraser toutes les fragiles objections de nos adversaires.

1ère. obj. — L'Etat a le droit de forcer les parents à nourrir leurs enfants ; donc, à *fortiori*, il doit avoir celui de les contraindre à les instruire, puisque le pain de l'âme, l'instruction, est d'un ordre plus relevé que le pain du corps.

Réponse. — C'est précisément parce que l'instruction est d'un ordre trop relevé, que nous repoussons tout contrôle de l'Etat en cette matière. L'Etat a le droit de forcer un père de famille à donner la subsistance à ses enfants, parce qu'il ne peut y avoir là d'erreur, de mal possible. Mais quant à l'instruction c'est autre chose. Car il est impossible de séparer d'elle la morale et la religion ; ici par conséquent, l'erreur, le mal est à craindre et les conséquences seraient terribles, en ce monde et en l'autre. Donc l'Etat ne peut pas s'emparer de l'enseignement.

Nous ferons remarquer d'ailleurs qu'il n'y a aucune parité entre la nourriture du corps et l'instruction. L'Etat obligera les parents à nourrir leurs enfants, mais il ne les nourrira pas. Tandis que s'il oblige les parents à faire instruire leurs enfants, c'est lui-même, tôt ou tard, qui les instruira.

2de. Obj. — L'Etat doit promouvoir, par tous les moyens possibles, la civilisation. Or l'instruction est un des éléments les plus puissants de la civilisation. Donc etc. —

Réponse. — Nous ne nions point que l'instruction soit un puissant élément de civilisation. Mais ce que nous soutenons, c'est que, pour être telle, l'instruction doit être morale et religieuse, qu'elle doit inculquer aux enfants les vrais principes de justice et de charité sans lesquels il n'y a point de civilisation possible. Or la véritable éducation morale et religieuse, l'Eglise peut la donner, mais l'Etat ne le peut pas ; car, nous l'avons vu, les écoles d'Etat ne peuvent être que des écoles ou d'impiété ou d'athéisme. Donc l'instruction obligatoire, loin d'être un élément de civilisation, est au contraire une source terrible de maux et de désordres pour les sociétés où elle est mise en pratique.

3ième Obj. — Tout citoyen doit être instruit pour servir efficacement sa patrie. Donc etc. —

Réponse. — Il est faux de dire qu'il faille nécessairement être instruit pour servir son pays. Le paysan qui endosse l'uniforme et qui s'en va mourir sur le champ de bataille sans savoir ni lire, ni écrire ; le citoyen intègre, honnête, franc et loyal qui, tout en n'étant pas instruit, rend à Dieu ce qui est à Dieu, au prochain ce qui est au prochain et donne à la société l'exemple et l'édification de la vertu. ne servent-ils pas efficacement et honorablement leur patrie ? Il n'y a donc qu'une seule chose ici qui soit nécessaire ; c'est la grandeur d'âme, le dévouement, le patriotisme. Or ces vertus, l'Eglise, qui donne à tous, indépendamment de l'éducation matérielle, une saine éducation morale et religieuse, peut les produire ; mais nulle autre puissance ne le peut. Et l'Etat fit-il les plus grands efforts pour enseigner l'Arithmétique, la grammaire, la géographie, etc, du moment que les écoles seraient toutes sous son contrôle, les vrais services, les services éclatants à l'égard de la patrie se feraient de plus en plus rares, finiraient même par disparaître, parce que la morale et la religion ne seraient pas enseignées ou qu'elles le seraient mal, et qu'alors le grand levier du patriotisme, c'est-à-dire la vertu, ferait défaut. On a donc tort de tant exalter l'instruction matérielle comme un puissant moyen de moraliser et de civiliser les peuples.

4ième Obj. — Le père de famille est strictement obligé par la nature et par Dieu, de faire instruire ses enfants. Or nul autre pouvoir que le pouvoir civil n'est en état de faire respecter cette obligation. Donc, etc. —

Réponse. — Quelle ineptie ! De ce que l'Etat dispose de la force, qu'il a des prisons, et pour s'appuyer, une armée, s'ensuivra-t-il qu'il doive sanctionner lui-même tous les devoirs des particuliers ! Mais tous les Catholiques sont strictement obligés à entendre la messe le dimanche, à se confesser une fois l'an et à communier au temps de Pâques : faudra-t-il que l'Etat intervienne et fasse respecter cette obligation ? Si le devoir de donner l'instruction à ses enfants, était pour le père une obligation civile, à la bonne heure ! l'Etat aurait parfaitement raison d'intervenir. Mais pour que cette obligation fut telle, il faudrait que l'instruction fût absolument nécessaire à tout citoyen, et que l'Etat en outre eût mission et infaillibilité pour l'enseignement de la morale et de la religion. Or ni l'une, ni l'autre de ces conditions n'existe. Donc l'obligation de donner l'instruction aux enfants est une obligation purement morale et religieuse. Or à qui appartient-il de faire respecter

les obligations de ce genre, si ce n'est à l'Eglise dans l temps, et à Dieu dans l'Eternité? Ces obligations en effet tiennent au plus intime de la conscience et se rattachent essentiellement à l'obtention de la fin dernière. Eh bien ! nulle autre autorité que l'autorité spirituelle de l'Eglise ou l'autorité divine, ne peut exercer jusque là son action.—Et quant à la sanction proprement dite que l'Eglise emploie, on sait les exhortations pressantes et les menaces sévères qu'elle fait entendre. Il n'y a pas à dire qu'elle ne tient point à ce que les hommes soient instruits. Oui ! certes, elle y tient et elle fait les plus grands efforts pour atteindre ce résultat. Il est vrai qu'elle a en vue surtout l'éducation morale et religieuse ; mais l'éducation matérielle n'est pas exclue ; elle fait partie de la première, elle s'impose avec elle.

5<sup>me</sup> Objection.— L'enfant que son père néglige de faire instruire est un opprimé. Or l'État doit certainement prendre la cause des opprimés. Donc etc.—

Réponse.— L'État doit prendre la cause des opprimés, oui ! mais pas pour les opprimer davantage ! Or l'État qui prétendrait secourir les enfants en s'emparant d'eux pour les instruire, les mettrait dans une position bien plus lamentable, puisqu'il ne leur enseignerait ni religion, ni morale, ou qu'il leur donnerait à cet égard un enseignement empoisonné. En demeurant au sein de la famille, ces enfants, tout en n'apprenant ni à lire, ni à écrire, y apprendraient au moins à être bons, justes, honnêtes et vertueux ; mais à l'école de l'État, c'en est fait d'eux ! —Au reste, nous nions énergiquement qu'un enfant à qui son père n'apprend pas à lire et à écrire soit un enfant opprimé. L'enfant n'a pas de droit strict à cela, parce que l'instruction matérielle ne lui est pas absolument nécessaire. Il a le droit à ce qu'on fasse de lui un honnête homme, un homme capable d'atteindre sa fin dernière ; mais en fait d'instruction, c'est tout. Et si son père lui enseigne bien ses devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même, et qu'il ne lui enseigne que cela, nul ne peut se lever contre lui et le trouver coupable d'un crime.

6<sup>ème</sup> Objection. — L'État doit veiller à la perfection de chacun de ses membres; or les enfants sont membres de l'État. Donc etc.

Réponse.— Cette objection est du Césarisme pur. L'enfant membre de l'État ! l'enfant appartenant avant tout à l'État ! cela est faux. Car l'enfant appartient avant tout à la famille, et ce n'est que conjointement avec elle qu'il fait partie de la société. C'est ce que nous avons démontré déjà, en réfutant la doctrine de l'ignoble Rousseau. Or maintenant nous disons : l'État, dans toutes les limites du droit, peut bien s'intéresser aux enfants, parce qu'ils ne laissent pas de faire partie de la société ; mais le droit n'étant pas en sa faveur, par rapport à l'éducation compulsoire, une telle éducation est essentiellement absurde et tyrannique.

7<sup>ième</sup> Objection.— L'État oblige bien le jeune homme à aller mourir sur le champ de bataille, et le père à laisser partir son enfant ; pourquoi, n'obligerait-il pas les enfants à s'instruire et les parents à les envoyer à l'école ?

Réponse.— Nous voudrions bien savoir s'il y a la moindre parité entre les deux cas. Aller mourir sur le champ de bataille, est une chose qui est dans l'ordre, une chose voulue de Dieu et des hommes, une chose honorable et glorieuse, et qui, de soi, ne fait courir aucun risque pour la vie éternelle. Mais aller s'instruire aux écoles de l'État, qui ne voit que c'est al-

ler gêner son esprit et son cœur, s'imprégner d'indifférentisme d'impiété ou d'incrédulité, et prendre de mauvaises moeurs. Or cela, ce n'est pas dans l'ordre, ce n'est voulu ni de Dieu, ni des hommes, c'est le sacrifice à tout jamais et de l'honnêteté ici-bas et du bonheur dans la vie future.

Nous en finissons là avec les objections. On nous en ferait mille autres, que nous les réfuterions toutes aussi facilement au moyen des mêmes principes parce qu'elle ne seraient pas plus fortes ni mieux fondées les unes que les autres.

Notre tâche s'arrête ici. Cependant nous ne pouvons terminer sans nous adresser cette question : Pourquoi, dans un pays comme le nôtre où l'Eglise a toujours commandé et commande encore l'amour et le respect, où les principes fondamentaux de l'ordre social ne sont point la souveraineté du peuple, la centralisation de tous les pouvoirs, l'omnipotence de l'État, et ne permettent pas, par conséquent, d'arriver comme en Europe, par une déduction toute logique, à l'institution de l'instruction compulsoire, pourquoi voudrait-on briser tout-à-coup avec le régime établi ? —Et nous ne trouvons absolument qu'une réponse à cette question : ou parce que l'enseignement de l'Eglise Catholique serait abhorrée, ou parce qu'il serait trouvé que l'Eglise ne va pas assez vite ni assez bien.—Nous voulons bien ne pas croire à la première de ces deux raisons et ne nous en tenir qu'à la seconde. Or voici les réflexions qu'elle nous inspire.

Nous disons tout d'abord qu'une pareille assertion est une odieuse calomnie. L'Eglise, qui de droit divin enseigne la jeunesse, a toujours rempli sa mission avec honneur. Dix-huit siècles de travaux et d'efforts héroïques pour répandre les lumières de la science et régénérer le génie de l'homme, sont là pour l'attester. C'est l'enseignement de l'Eglise qui a fait les peuples ce qu'ils sont aujourd'hui, et qui a produit les grands savants et les grands écrivains. L'enseignement catholique a tout fait ! Et c'est l'enseignement de l'État, l'enseignement matérialiste, impie, athée, qui a tout détruit. Il a enfanté toutes les Révolutions qui depuis 1789 ont bouleversé le monde. Il a excité dans le cœur des peuples la haine de l'autorité civile et religieuse, l'amour effréné des richesses et cette effroyable passion du nivellement social. La Révolution Française et ses horreurs, la Révolution d'Italie en 1848 et tout dernièrement encore la Commune de Paris et ses épouvantables atrocités, voilà ses oeuvres. "*A fructibus eorum cognoscetis eos,*" a dit le Christ en parlant des propagateurs des fausses doctrines. Cette parole s'applique on ne peut mieux aux sectaires de l'instruction compulsoire.

Mais cette assertion : L'Eglise ne va pas assez vite ; l'Eglise favorise l'ignorance, sortie de la bouche d'un Canadien, serait plus que partout ailleurs déplacée parce que nulle part ailleurs il n'est aussi palpable et évident que c'est à l'Eglise qu'est due toute instruction et toute gloire intellectuelle. L'Eglise ne va pas assez vite ! mais notre pays est un des plus distingués sous le rapport du nombre d'enfants qui fréquentent les écoles.—L'Eglise n'instruit pas assez bien ! mais dans tous les genres de travaux, nous nous suffisons à nous-mêmes honorablement ; et nos hommes d'éducation supérieure, quand ils visitent l'Europe, excitent partout l'admiration et donnent la plus haute idée des lumières intellectuelles du pays d'où ils viennent. On pourrait par conséquent ajouter que ce n'est pas seulement une odieuse calomnie, mais une déplorable ingratitude.

Nous disons en second lieu qu'il y a dans tous les cas une insigne mauvaise grâce à faire chœur avec les Républicains révolutionnaires et impies de l'Europe, animés d'une haine implacable contre l'Eglise. N'eût-on pas leurs idées et leurs tendances, ce serait encore se compromettre et compromettre la patrie tout entière que d'adopter une partie si saillante de leur programme.

On nous demandera peut-être quel doit être le rôle de l'Etat dans la grande question de l'éducation. Nous répondons : le rôle de l'Etat, c'est de favoriser l'éducation de toutes ses forces, en suppléant à l'Eglise et en lui venant en aide par de généreuses allocations. Et nous tenons à faire remarquer que c'est là un de ses plus graves devoirs, une de ses plus strictes obligations. Car l'Etat est chargé de promouvoir tous les grands intérêts de la société ; or l'instruction est sans contredit un de ces grands intérêts. L'Etat ne peut pas s'en attribuer le monopole ; et d'un autre côté l'Eglise ne peut pas faire face à tous les besoins : donc l'Etat doit venir en aide à l'Eglise aussi largement, aussi efficacement que possible, en lui laissant d'ailleurs la direction suprême de tout enseignement. Voilà le vrai principe fondamental de l'ordre social chrétien en matière d'éducation. Depuis dix-huit siècles il a fait le bonheur des peuples qui l'ont suivi. Pourquoi ne le serait-il plus ?

**Distribution des Prix.**

La distribution solennelle des prix au Séminaire de St. Hyacinthe aura lieu mardi, le 4 Juillet.

Elle sera précédée d'une dissertation historique sur la destinée providentielle des empires. La séance commencera à 9½ hrs. précises. Les anciens élèves et les amis de la maison sont spécialement invités.

**ÉPIGRAMME.**

Autrefois un Romain s'en vint fort affligé  
Raconter à Caton que la nuit précédente,  
Son soulier des souris avait été rongé,  
Chose qui lui semblait tout-à-fait effrayante :  
Mon ami, dit Caton, reprenez vos esprits ;  
Cet accident en soi n'a rien d'épouvantable :  
Mais si votre soulier eût mangé les souris,  
C'aurait été, sans doute, un prodige effroyable.

BARATON.

**Listes générales.**

RHÉTORIQUE	Latin	...	...	N. Lebœuf.
"	Anglais	...	...	N. Lebœuf.
BELLES-LETTRES	Latin	...	...	C. Richard.
"	Anglais	...	...	J. Girouard.
VERSIFICATION	Latin	...	...	V. Normandin.
"	Angl.	...	...	J. Beaulnes.
MÉTHODE	Latin	...	...	N. Valin.
"	Angl.	...	...	F. Daigneau.
SYNTAXE 1ère div.	Latin	...	...	A. Bernard.
"	Angl.	...	...	J. Préfontaine.
"	2de	Latin	...	A. Lacroix.
"	Angl.	...	...	A. Lacroix.
ELMS. LATINS	—	...	...	P. Brodeur.
CLASSE PRÉP.,	...	...	...	T. Fontaine.

**EN VACANCES.**

*Rimes paternelles.*

Monsieur l'écolier sérieux.  
Vous m'aimez encore, je l'espère ?  
Levez un moment vos grands yeux :  
Fermions ce gros livre ennuyeux,  
Et souriez à votre père.

Il est beau d'être un raisonneur,  
De tout lire et de tout entendre,  
De remporter le prix d'honneur !..  
C'est, je crois, un plus grand bonheur  
D'être un enfant aimable et tendre.

Lorsqu'on a fait tout son devoir,  
Que la main est lasse d'écrire,  
Quand le père est rentré, le soir,  
Avec les sœurs il faut savoir  
Jouer, causer.....même un peu rire.

Vous verrez, chez les vieux auteurs  
Expliqués au long dans vos classes,  
Que la Muse, à ses sectateurs,  
Ordonne, en quittant les hauteurs,  
D'aller sacrifier aux Grâces.

Autre temps, autres conseillers !  
Dans le savant siècle où nous sommes,  
On voit déjà les écoliers,  
Avec l'algèbre familiers,  
Aussi maussades que les hommes.

Chez moi, qu'il n'en soit pas ainsi :  
Contre les pédants je reclame.  
Je suis poète, Dieu merci !  
Et j'ai pour principal souci,  
Mes enfants, de vous faire une âme.

Avant de savoir l'allemand,  
La physique et le latin même,  
Aimez ! c'est le commencement,  
Aimez sans honte et vaillamment,  
Aimez tous ceux qu'il faut qu'on aime.

Mais il est trop peu généreux  
D'aimer tout bas et bouche close.  
A ceux qu'e l'on veut rendre heureux,  
Des souhaits que l'on fait pour eux  
Il faut dire, au moins, quelque chose.

Les vrais bons cœurs sont transparents  
On y voit toutes leurs tendresses,  
Ah ! chers petits indifférents,  
Gâtez un peu vos vieux parents ;  
Leur bonheur est dans vos caresses ?

C'est beaucoup d'avoir la bonté.  
Montrez-la bien, qu'on en jouisse !  
Il faut que dès avant l'été,  
En fleurs de grâce et de gaieté  
Votre bon cœur s'épanouisse.

Voyez dans le meilleur terrain.  
Parmi les blés hauts et superbes,  
C'est Dieu qui mêle, de sa main,  
Le bluet d'azur au bon grain,  
Le pavot rouge à l'or des gerbes.

Vous ainsi, savants, mais joyeux,  
Charmez la maison paternelle.  
Quand on a le sourire aux yeux,  
A la lèvre un mot gracieux  
La vertu même en est plus belle.

VICTOR DE LAPRADE.

**Vie de Ste. Emilie.**

Nous venons de recevoir la vie de Ste. Emilie, mère de St. Basile le Grand, et modèle des mères chrétiennes. C'est un opuscule in-22 de 48 pages. Il est l'œuvre d'un Père Trapiste, ancien élève de cette maison, qui a quitté ce pays pour la France il y a plus de trente ans. Tout abrégée qu'elle est, cette biographie est pleine d'intérêt et d'édification : elle montre comment les saints se forment sous la conduite d'une mère pieuse. L'époux de Ste. Emilie et quatre de ses enfants sont des saints dont le culte est autorisé par l'Eglise—Il est donc à désirer que ce livre se répande dans les familles. C'est dans ce but que Mgr. de Montréal, toujours animé d'un zèle et si éclairé et si dévoué pour le bien de ses ouailles a voulu qu'il fût imprimé. Il en recommande fortement la lecture comme pouvant contribuer à la sanctification de beaucoup d'âmes.

La vie de Ste Emilie se vend à la Procure de l'Asile de la Providence à Montréal, une piastre la douzaine d'exemplaires.

**LES VACANCES.**

Encore quelques jours et la jeunesse studieuse de cette maison acceptera, avec une joie déirante, l'arrivée des vacances. Tous en se serrant la main se souhaiteront mille bonnes choses, s'inviteront mutuellement à se visiter, puis diront, en folâtrant, un joyeux "au revoir" aux lieux témoins de leurs amusements.

Depuis le professeur, dont le front a pâli sur les études sérieuses, jusqu'au petit mutin qui s'ennuie à balbutier ses déclinaisons, tous voient arriver avec plaisir cette heure tant désirée des vacances, cette douce pause dans la vie de l'écolier les uns pour se reposer de leurs veilles, les autres pour prendre leurs joyeux ébats sous le regard de leurs mamans adorées.

Cependant il en est un pour qui le jour des vacances n'a rien de joyeux : c'est celui qui voit se briser, ce jour-là, sa carrière d'écolier. Debout sur le seuil du Collège, embrassant dans une dernière et douloureuse étreinte un passé de bonheur, il voit devant lui la dure réalité assombrissant l'avenir que lui apportent les vacances. Encore un pas et il sera lancé sur le terrain mouvant du monde, sans expérience et sans appui, croyant encore aux rêves de bonheur et à l'amitié trompeuse des hommes.

Mais avant de faire ce pas douloureux, avant de fermer pour jamais le livre où sont consignées toutes les joies de sa jeunesse, lui sera-t-il permis de consacrer au moins la dernière page de ce livre aux pieuses et douces émotions, à la faible expression de sa reconnaissance pour ceux qu'il laisse dans cette maison bénie ? Oui, avant de quitter ces lieux à jamais présents à ma mémoire, avant de presser une dernière fois la main à ceux dont les noms sont à jamais gravés dans mon cœur, permettez moi, ô vous tous professeurs bien-aimés, qui consacrez votre vie à la tâche si souvent ingrate de l'instruction de la jeunesse, de vous exprimer, au nom de mes confrères et au mien propre, toute la reconnaissance que nous vous avons. Vous avez travaillé parfois sur une terre difficile ; mais vous n'aurez pas, nous l'espérons, confié votre semence à une terre ingrate. Sur soixante-et-douze que nous étions au premier jour, les uns se consacreront au service des autels, les autres iront mettre en pratique dans le monde les principes que vous leur avez inculqués ; mais quelque part qu'ils soient, vous aurez toujours soixante-et-douze cœurs pour vous aimer et pour bénir votre mémoire. Tous, jusqu'au dernier souffle garderont vénérés dans leurs

cœurs les noms de leurs seconds pères, de ceux qui leur ont donné non le pain matériel, mais celui, bien plus précieux, de l'instruction de la saine doctrine.

Nous garderons, soyez-en persuadés, bien-aimés Professeurs, vos sages leçons. Nous nous souviendrons toujours de l'*esto vir* que vous aimiez à nous rappeler si souvent ; nous en ferons la règle de notre conduite au temps de l'adversité comme au temps du bonheur.

Mais d'ici là profitons des derniers instants qu'il nous reste pour dire adieu à tous les lieux, théâtres de nos amusements et témoins de notre bonheur. Faisons une dernière fois le tour des classes par lesquelles nous avons passé. Ici, nous avons coulé des jours heureux et tranquilles, nous avons appris que le bonheur consiste dans l'accomplissement fidèle de nos devoirs. Là le bonheur et le calme sont disparus quelques instants au milieu du tourbillon de la jeunesse. Plus loin, enfin, nous avons retrouvé le secret d'être heureux et nous avons épuisé à longs traits le calice de joies indicibles et de bonheur sans mélange qu'offre à tous la vie d'écolier.

Revenons à la chapelle et saluons une dernière fois la statue du glorieux patron de l'Eglise qui orne notre cour intérieure, et respirons le parfum qui s'exhale de ses innombrables fleurs. Découvrons-nous aussi respectueusement devant les tombes de ceux qui firent l'orgueil et la gloire de leurs concitoyens ou qui étonnèrent la jeunesse par leurs exemples. Montons à ce sanctuaire où doivent souvent se rendre leurs ombres vénérées, et nous prosternant sur le saint parvis adorons avec eux le Très-haut, et mettons sous la protection de notre Mère notre avenir et nos travaux.

Adieu, toi aussi, ô notre belle cour, avec tes promenades poétiques tes ormes séculaires sans cesse égayés par des chœurs harmonieux, et surtout ta belle madone qui présidait à nos jeux et à laquelle nous aimions à chanter un cantique après la journée. Et toi aussi, ô notre belle salle, qui es encore parée de guirlandes et de couronnes, nous aimons à te revoir une dernière fois.

Quant à toi, gentil *Collégien* qui te faisais l'écho de nos amusements et de nos luttes littéraires, je ne te dis pas adieu, mais au revoir. Tu viendras nous égayer avec tes bulletins de toutes sortes, tu nous parleras de nos Professeurs et de nos condisciples bien-aimés et de tout ce que nous avons aimé ; car au jour de la mélancolie c'est déjà un éclair de bonheur qu'un souvenir !

Un Finissant.

**A NOS ABONNÉS.**

Nous espérons que l'on voudra bien pardonner au Collégien d'avoir retardé sa visite semi-mensuelle à ses bienveillants lecteurs. L'approche de l'examen, la chaleur, peut-être la pensée du *Far-Niente* des vacances.....tout enfin contribuait à ôter aux doigts de nos protes leur souplesse ordinaire ; rien n'avancait, et le pauvre Rédacteur, qui n'en pouvait plus, avait bien des raisons de ne pas reprocher à ses employés leur indolence. Mais nous osons croire que cette dernière faute nous sera pardonnée, comme celles dont nous nous sommes rendus coupables dans le cours de cette année. Nos lecteurs ne nous ont-ils pas en effet accoutumés à croire que la bonne volonté tenait lieu de tout. C'est cette pensée qui nous a encouragés à continuer, malgré notre incapacité, une oeuvre qui a rencontré tant de sympathie à ses débuts, et qui, après trois ans, voit ses patrons plus désireux que jamais de la voir se poursuivre.

Ce vœu se réalisera-t-il ! Il n'est pas en notre pouvoir de répondre à cette question : le Collégien, comme l'écolier dont il est l'organe, doit être volage par nature. Qu'il nous suffise de dire que nous sommes remplis de reconnaissance pour la bienveillance extrême qu'on nous a montrée, et que les liens qui unissent le Collégien avec ses abonnés se sont tellement resserrés qu'il serait peut-être difficile de les rompre.



## SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE P.Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques, & &.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connue sous le nom de *capot d'écolier* ; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

### Conditions.

1o.— Le Prix de la pension et de l'enseignement est de .. ..	\$80.00.
2o.— Le prix pour les demi-pensionnaires est de .. ..	50.00.
3o.— Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège .. ..	30.00.
4o.— Pour les externes. .. ..	16.00.
5o.— Musique instrumentale .. ..	20.00.
6o.— Lit & Lavage, .. ..	24.00.

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre au 1er. Février.

### BON A SAVOIR.

Plusieurs de nos Abonnés paraissent douter que nous ayons encore des *blancs de reçus* ; qu'ils veuillent bien nous faire parvenir le montant de leur **abonnement**, et nous nous engageons à leur donner *gratis* tous les renseignements voulus. Adressez :

Au Gérant du "COLLÉGIEN"

Collège de St. Hyacinthe.

## EUGENE DROLET

OU  
L'ÉCOLIER MODÈLE.

(BROCHURE DE 80 PAGES in 12.)

*Nous avons encore en main un certain nombre d'exemplaires de cette intéressante et édifiante brochure dont nous pouvons disposer à raison de 10 centins l'exemplaire.*

## PAYAN & CARON.

—\*—\* MAGASIN POPULAIRE. \*—\*—

M. M. PAYAN & CARON, Tout en remerciant leurs nombreuses pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu, prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont toujours en mains, comme par le passé, un assortiment des plus variés et des plus considérables de marchandises de *gout*.

Tous s'accordent à reconnaître que par la supériorité de ses marchandises et la *modicité* de ses prix, la maison Payan & Caron est une des plus recommandables de la localité.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE !

PAYAN & CARON.

### ATELIER TYPOGRAPHIQUE.

DU

"COLLÉGIEN."

—o—  
IMPRESSIONS !

—  
PRIÈRES,

PROGRAMMES, ÉTIQUETTES,

CARTES DE VISITES, CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES, BLANCS DE REÇUS,

GRAVURE DU COLLÈGE,

IMPRIMÉE SUR PAPIER A LETTRES & ENVELOPPES.

Le tout exécuté avec *propreté* et *ponctualité*, et à des *prix très réduits*.

J. Marcil, Gérant.